



**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ERES  
À LULLY LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020  
DE 19H00 À 19H40**

Tél. 026 664 80 50  
Case postale 623  
1470 Estavayer-le-Lac  
[environnement@estavayer.ch](mailto:environnement@estavayer.ch)

---

**Délégués :** M. Gérard Brodard, Commune de Lully  
M. Eric Rey, Commune d'Estavayer  
Mme Krisztina Prébandier, Commune de Cheyres-Châbles

**Comité** M. Joseph Borcard, Président du comité de l'ERES, Commune d'Estavayer  
M. Serge Carrard, Commune de Châtillon  
M. Christian Cornioley, Commune de Cheyres-Châbles  
M. Patrick Huber, Commune de Lully

MM. Philippe Fahrer & Didier Bonny, représentants d'ELSA  
M. Pierre Andrieu, chef de service, Service de l'environnement, Commune d'Estavayer

**Président :** M. Gérard Brodard  
**Secrétaire** Mme Elisabeth Nell

**Excusés :** M. Dominique Aebischer, membre du comité, Commune d'Estavayer  
M. René Baechler, délégué de la Commune de Châtillon  
M. Frédéric Tesse, délégué de la commune de Lully  
M. Yves Bourdilloud, chef d'exploitation de la STEP

---

<b>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DE L'ERES DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020</b>
---

- |   |   |
|---|---|
| 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 2019..... | 2 |
| 2. Comptes 2019.....  | 2 |
| 3. Divers.....  | 3 |

---

M. Brodard ouvre l'assemblée à 19h00 en souhaitant la bienvenue aux présents, spécialement aux deux représentants d'ELSA, MM. Fahrer et Bonny. Il salue M. Andrieu qui remplace M. Ducommun en qualité de chef du Service de l'environnement de la Commune d'Estavayer. Il annonce les excusés.

---

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 OCTOBRE 2019**

---

M. Rey est nommé scrutateur.

Il n'y a pas de modification requise sur le contenu du PV.

M. Brodard demande où nous en sommes par rapport à la demande d'admission d'Yvonand.

M. Borcard répond que nous avons écrit à Yvonand en leur demandant d'attendre la fin de l'année afin d'avoir le recul nécessaire sur l'augmentation de la capacité de l'ERES grâce à la diminution des charges suite à la mise en fonction de la station de prétraitement d'ELSA.

**Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 9 mai 2019 est adopté à l'unanimité.**

## **2. COMPTES 2019**

---

### **Présentation des comptes**

M. Brodard présente les comptes 2019.

#### Traitement primaire :

M. Brodard annonce que le total des charges s'élève à CHF 372'858.77 et celui des produits à CHF 95'946.00.

Les charges relatives à l'électricité ont diminué suite à une meilleure gestion de la consommation.

#### Traitement secondaire :

Selon M. Brodard, les charges se montent à CHF 438'152.88 et les produits à CHF 116'506.96.

Il signale que la STEP a moins dépensé pour l'achat des produits pour les analyses.

Le remplacement des pompes a été repoussé suite à l'étude d'agrandissement de la STEP.

Pour les revenus liés à la vente de gaz, la valorisation du biogaz doit encore être améliorée.

#### Traitement des boues :

M. Brodard annonce des charges pour CHF 1'003'246.09 et des produits pour CHF 198'872.86.

Pour l'entretien des installations, il n'a pas été possible de faire la vidange du deuxième digesteur pour différentes raisons liées à la STEP et à la SAIDEF.

#### Total des charges et produits:

M. Brodard indique que le total des charges se monte à CHF 1'814'257.74 et celui des produits à CHF 411'325.82.

#### Micropolluants :

M. Brodard dit que la charge est de CHF 9.00 par habitant raccordé, soit un total de CHF 105'45300 à se répartir entre les Communes membres de l'ERES.

Mme Prébandler demande ce que signifie ces charges relatives aux micro-polluants ?

M. Andrieu répond que comme on ne les traite pas, nous devons participer à un compte de financement destiné à ceux qui les traitent. Puisque nous ne sommes pas obligés et pas équipés non plus, nous ne les traitons pas. De ce fait nous ne recevons pas de subvention.

#### Investissements :

Selon M. Brodard, l'année passée, nous avons investi dans le remplacement de la 1<sup>ère</sup> table d'égouttage et dans l'étude d'agrandissement de la STEP, soit un montant de CHF 89'295.50 à se répartir entre les Communes.

Il signale que nous avons CHF 3'141'000.00 d'investissements votés mais pas dépensés. Ce sera aux Communes de les payer en temps voulu.

#### Bilan :

Le total au bilan se monte à CHF 798'161.96.

#### **Rapport de la fiduciaire**

M. Brodard lit le résumé du rapport de l'organe de révision des comptes, la fiduciaire FIDUCOM qui recommande l'approbation des comptes 2019.

#### **Approbation des comptes**

**Les comptes sont acceptés à l'unanimité.**

M. Brodard remercie les membres du Comité Directeur et les représentants d'ELSA pour leur travail.

### **3. DIVERS**

---

Mme Prébandler demande quelle sera la suite donnée à l'étude Pöyry.

M. Brodard répond qu'il faut attendre cet automne avec le retour des résultats de la station de prétraitement d'ELSA. Il ajoute que M. Andrieu est mieux à même de répondre car il a travaillé sur cette étude pour le bureau Pöyry.

Selon M. Andrieu, l'étude a permis d'identifier ce qu'il faut assainir, améliorer et agrandir. Le prétraitement demande de petites améliorations. Le traitement biologique est en fin de vie et il faudra le changer. Il faut ajuster en fonction du retour du prétraitement d'ELSA.

Mme Prébandler estime qu'ELSA utilise nos installations et donc doit aussi participer au financement des investissements futurs en relation avec l'assainissement de la STEP.

M. Andrieu répond qu'ELSA paie en fonction de ce qui sort de son prétraitement. L'ERES va gagner de la capacité de traitement grâce à la diminution des charges sortant de la station de prétraitement d'ELSA.

M. Brodard ajoute qu'Elsa est actuellement client d'Estavayer.

M. Cornioley indique qu'il faudra faire une convention tripartite, entre l'ERES, la commune d'Estavayer et ELSA.

M. Andrieu dit qu'actuellement, il n'y a pas le traitement des micropolluants mais qu'on pourra le mettre en place dans le futur. Par contre, c'est plus cher de les traiter que de payer une taxe.

Selon Mme Prébandier, c'est important de ne pas toujours uniquement tenir compte des finances mais aussi de se préoccuper de l'aspect environnemental.

M. Carrard dit que l'étude Pöyry a prévu trop grand car grâce aux bons résultats du prétraitement d'ELSA, nous pouvons nous permettre de ne pas agrandir mais seulement de rénover ce qui doit l'être. Il trouve que les chiffres sortis étaient très élevés.

M. Fahrer explique qu'ils sont intervenus car ils ne sont pas d'accord de payer pour un agrandissement de la capacité de la STEP afin de prendre d'autres Communes. Par contre, ils sont d'accord de payer pour les assainissements et la mise en conformité des installations.

M. Brodard dit qu'il y a la pression des étages supérieures afin de prendre Yvonand. Par contre, il ne voudrait pas que l'on prenne Yvonand et que, dans quelques années, on nous dise que la STEP est trop petite.

M. Cornioley dit qu'il faut connaître l'impact financier de l'entrée d'Yvonand.

Selon M. Huber, l'étude a dit que si nous avons la capacité d'accueillir Yvonand, nous serions gagnants financièrement parlant.

M. Brodard demande comment l'on va voter pour l'entrée d'Yvonand et si une commune a un droit de véto. Il faudra définir les modalités avant le vote.

M. Brodard parle de la création d'une commission financière qui deviendra obligatoire pour les associations de Communes. Au comité directeur, il a été décidé d'attendre le renouvellement des autorités et il a suggéré que, comme Estavayer gère les finances, les membres de la Commission devraient provenir des autres Communes partenaires.

M. Eric Rey, Conseiller communal d'Estavayer en charge du dicastère du territoire, relaie une demande de son Service qui veut savoir si L'ERES s'est penché sur le plan d'affectation cantonal et sur le devenir des canalisations qui passent dans la zone des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel.

M. Andrieu dit qu'il faut que nous puissions garder l'accès par rapport aux zones protégées.

M. Cornioley parle du SIT. Il faut mettre à jour et investir dans la réalisation du cadastre des canalisations.

M. Andrieu indique qu'il faudra réaliser le cadastre des eaux industrielles, les conventions avec les gros pollueurs (> de 300 EH) et le PGEE.

M. Brodard indique également qu'un point évoqué dans le comité était que les écarts entre les comptes et les budgets ne devraient pas dépasser les 10%. Lors de l'élaboration des budgets, il faut les affiner afin d'essayer d'atteindre cet objectif.

Les présents ne demandant plus la parole, M. Brodard clôt l'assemblée avec les remerciements d'usage.

L'assemblée est close à 19h40

La Secrétaire : Elisabeth Nell